

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 octobre 2014

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2245)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 10

présenté par

M. de Courson, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la cinquième phrase de l'alinéa 101 par les mots :

« à hauteur de trois suppressions d'emplois pour une création ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose que pour chaque création d'emploi dans un secteur dit « prioritaire », trois emplois soient supprimés dans les autres administrations.

En effet, une stabilisation des emplois ne serait pas suffisante au regard des objectifs de réduction de la dépense publique fixés par le Président de la République.